



République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le 22/09/2026
ID : 057-215701020-20260921-DEC20260921_01-AU

N°20260921/01

DECISION DU MAIRE

relative au remplacement du TGBT à la salle polyvalente Georges Brassens

Le Maire de Bousse (Moselle) ;

VU les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2026 portant délégation de pouvoir du Conseil Municipal au Maire,

Vu les travaux en cours de réaménagement et de restructuration des espaces communs au sein de la salle polyvalente Georges Brassens,

Considérant l'intérêt de procéder au remplacement du TGBT existant de la salle polyvalente celui-ci étant devenu obsolète,

DECIDE

Article 1^{er} : Décide de confier à la société Atome Energie, la prestation portant sur le remplacement du TGBT de la salle polyvalente pour un montant total de 9 571.20 € TTC.

Article 2 : Une ampliation de la présente décision sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville et une communication sera effectuée à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à BOUSSE, le 21/09/2026

Le Maire,
Pierre KOWALCZYK